



## Habitation seule d'une maison dont nous sommes deux propriétaires

Par **latil pauline**, le **13/01/2017** à **14:03**

Bonjour

Suite à une séparation je continue à habiter seule la maison dont nous sommes deux propriétaires.

Mon ex compagne à un autre logement par souhait.

Je suis donc seule habitante de ce bien.

Où s'arrêtent légalement les limites entre respect de ma vie privée et le fait qu'elle soit également propriétaire ?

Sachant qu'elle a volontairement changé de domicile et par ailleurs menace de recourir à huissier et avocat pour m'empêcher de recevoir qui je souhaite et quand.

Le prêt est au deux noms donc elle en paye la moitié mais ne réside plus ici.

Par **youris**, le **13/01/2017** à **14:37**

bonjour,

votre ex-compagne est toujours propriétaire de la maison avec les droits et obligations d'un propriétaire.

payez-vous une indemnité d'occupation à votre ex ?

Si rien n'a été fait, votre ex peut tout à fait revenir quand elle veut chez elle c'est à dire chez vous.

salutations

Par **latil pauline**, le **13/01/2017** à **14:41**

Tout d'abord Merci de votre réponse. Je ne lui paye rien mais elle ne veut pas y revenir, simplement m'empêcher d'y recevoir ou héberger des amis. En a t'elle le droit ?

Par **youris**, le **13/01/2017** à **15:01**

votre ex n'a pas le droit de s'immiscer dans votre vie privée et donc ne peut pas vous interdire de recevoir qui vous voulez, surtout si elle est partie volontairement.

c'est comme si un propriétaire bailleur interdisait à son locataire de recevoir des personnes dans le logement loué.

Par **latil pauline**, le **13/01/2017** à **15:29**

Merci beaucoup ! Avez vous un code d'article de moi dont je pourrais me servir au cas où ?

Par **Visiteur**, le **13/01/2017** à **15:56**

Bjr,  
Notez qu'elle peut vous demander le paiement d'un loyer.

Par **latil pauline**, le **13/01/2017** à **17:02**

Sachant que j'en suis propriétaire à 75% et qu'elle sait pertinemment que je ne peux pas assumer seule le crédit donc lui verser un loyer...

Par **latil pauline**, le **13/01/2017** à **21:03**

D'accord Merci beaucoup